

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formation Enquêteur salarié - CQP Enquêteur-agent de recherches privées

Identité :

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Nationalité :

Adresse :
.....
.....

Lieu de formation souhaité: Montpellier

TéléphoneMail

Formation:

Diplômes obtenus, niveau d'études, équivalence professionnelle :

.....
.....

Situation actuelle:

- Salarié
 Travailleur indépendant
 Etudiant
 Demandeur d'emploi
 Autres (à préciser)

Avez-vous une expérience dans la profession d'Agent de Recherches Privées?

OUI NON
A : Le :

Signature

I. F. A. R. (Institut de Formation d'Agents de Recherches)
Enregistré sous le N° 9134 03 17134 / SIRET : 425 058 385 000 13
Certification QUALIANOR : 142SP – Certifié DATADOCK
Numéro d'agrément du CNAPS : FOR-034-2022-01-16-20170587468
Siège : 12 Boulevard Ledru Rollin - B.P. 50148 - 34003 Montpellier CEDEX 01
Tél. : 04 67 58 30 65 - Mail : formation-ifar@orange.fr

INSCRIPTION A LA FORMATION D'AGENT DE RECHERCHES PRIVEES

RAPPEL SUR LA FORMATION

L'IFAR délivre le diplôme de Détective- Agent de Recherches Privées. Le CQP est nécessaire pour exercer ce métier. La formation se déroule sur Montpellier.

Le cycle de formation concerne les stagiaires se destinant à exercer la profession de salarié de cabinet d'agent de recherches privées.

CONTENU ET ACCESSIBILITE A LA FORMATION COP

Les 640 heures de formation {360 heures de stage en centre (octobre à janvier) et 280 heures de stage en entreprise (février à mars)} sont dispensées à raison de 35 heures/semaines. Il n'existe pas de cours par correspondance.

La formation CQP est accessible pour ceux qui ont :

- Un bac (ou qui ont suivi la formation préparatoire)
- Un permis de conduire et un véhicule personnel
- Un casier judiciaire vierge
- Bonne condition physique

NB : Pour ceux qui n'ont pas de diplôme mais qui peuvent justifier d'une expérience professionnelle militaire, de police ou de gendarmerie, il sera possible d'avoir accès à la formation CQP, sous réserve de la réussite aux entretiens de sélection.

FORMALITES D'INSCRIPTION

En raison des mesures sanitaires, votre demande d'inscription doit être adressée par mail à inscription@ifar.fr

Ce dossier doit contenir :

- Le bulletin d'inscription complété et signé
- Un CV
- Une lettre de motivation
- La photocopie de vos diplômes
- La production de l'extrait N° 3 du casier à demander en ligne sur <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>
- La photocopie de votre permis de conduire

Après étude de votre dossier, si vous rassemblez les conditions d'admissibilité vous recevrez :

- Une convocation pour un entretien individuel de sélection organisé au mois de juin.
- Le règlement intérieur de la formation.

La formation étant dispensée en effectif restreint, les inscriptions seront prises dans la limite des places disponibles. Il est conseillé d'envoyer la demande d'inscription sans délais.

RAPPEL SUR LES DISPOSITIONS FINANCIERES

Coût de la Formation CQP : **3800€** (prix de l'action de formation) + **170€** (frais d'inscription) + **90€** (Coût des ouvrages pédagogiques), soit un coût total de **4060€**.

Si vous êtes salarié, vous pouvez demander à votre employeur un CIF ou un DIF (Congé ou Droit Individuel à la Formation). Vous pouvez trouver des informations sur le site <http://www.droit-individuel-formation.fr>

Ou sur :

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/formation-professionnelle/conge-individuel-formation.html>

Ou sur mon compte formation :

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez demander au Pôle Emploi de votre région si vous pouvez bénéficier d'aides spécifiques à votre situation.

TOUTES LES INFORMATIONS SONT SUR LE SITE

Pour des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à adresser un mail à ifar@ifar.fr